

# PRIX DU GAZ INDUSTRIE ET IMMOBILIER

Puissance 50.1 à 300 kW  
Pour les grands consommateurs

VALABLE  
DÈS LE  
1<sup>ER</sup> FÉVRIER  
2023



# PRIX DU GAZ INDUSTRIE ET IMMOBILIER

VALABLE  
DÈS LE  
1<sup>ER</sup> FÉVRIER  
2023

## Prix du gaz Industrie et immobilier

Puissance 50.1 à 300 kW	Gaz Plus	100 % biogaz
<b>Taxe de base <sup>1</sup></b>		
Par an	150.00 fr.	150.00 fr.
<b>Taxe de puissance <sup>2</sup></b>		
Par kW et par an	29.00 fr./kW/an	29.00 fr./kW/an
<b>Consommation de gaz</b>		
Prix du kWh	16.70 ct./kWh	19.50 ct./kWh
<b>Taxe sur le CO<sub>2</sub></b>		
Taxe par kWh PCs	2.178 ct./kWh	0.00 ct./kWh
<b>Redevance au niveau communal <sup>3</sup></b>		
Redevance de concession	0.50 ct./kWh	0.50 ct./kWh
Financement spécial Protection du climat <sup>4</sup>	0.20 ct./kWh	0.00 ct./kWh

**TVA:** tous les prix TVA en sus

<sup>1</sup> Les correcteurs de volume et les mesures de volume spéciales sont facturés en sus.

<sup>2</sup> La base est la puissance régulée.

<sup>3</sup> Applicable uniquement aux clients sur le territoire communal de Bienne.

<sup>4</sup> Applicable uniquement sur la part de gaz non renouvelable.

## Gaz Plus

Le gaz fourni par ESB se compose de 80 % de gaz naturel de Norvège et de 20 % de biogaz certifié «naturemade star» du Danemark.

## Composition du prix du gaz d'ESB

Le prix du gaz d'ESB comprend une taxe de base et un prix pour la consommation de gaz (prix du kWh).

## Taxe sur le CO<sub>2</sub>

La Confédération prélève une taxe sur le CO<sub>2</sub> sur tous les combustibles fossiles, dont fait aussi partie le gaz naturel. Cette taxe d'incitation doit contribuer à une consommation plus modérée de ces énergies. ESB ajoute directement cette taxe légale à sa facture.

## Redevances au niveau communal

La redevance de concession et la redevance pour le financement spécial Protection du climat sont perçues uniquement auprès des clients domiciliés sur le territoire communal de Bienne. La redevance pour le financement spécial Protection du climat s'applique exclusivement sur la part de gaz non renouvelable.

## Conversion

Le compteur mesure la consommation en m<sup>3</sup>. Ceux-ci sont ensuite convertis en kilowattheures pour la facturation. 1 m<sup>3</sup> de gaz naturel correspond à 10.5 kWh.

## Questions

Avez-vous des questions quant à nos prix du gaz naturel?

Appelez-nous ou écrivez-nous:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail info@esb.ch

Nous vous conseillons volontiers.

En cas de fuite, d'odeur de gaz ou de panne, et si vos appareils (chauffage, chauffe-eau, cuisinière) présentent des dérangements, ESB se tient à votre disposition 24h sur 24h: téléphone 032 321 321 13 13

Vous souhaitez faire un geste pour l'environnement? Franchissez un pas de plus, commandez du bio-gaz!

Pour toute information ou commande:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail info@esb.ch

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture de gaz naturel (annexe des tarifs incluse).



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / Case postale, 2501 Biel/Bienne,

Tel. 032 321 12 11, www.esb.ch